

# RÈGLEMENT DE STAGE PLURIDISCIPLINAIRE 2025 À PAS DE CHENILLE

Vous trouverez ci-dessous le détail de notre processus de stage pluridisciplinaire allant de la pré-inscription jusqu'à la restitution d'une note de synthèse, ainsi que nos règles de fonctionnement en découlant.

Un stage pluridisciplinaire à À pas de chenille comprend entre 4 et 6 heures de rééducations par jour, sur 5 jours hors jours fériés (le même programme tous les jours avec l'ajout d'options complémentaires possible [ostéo, fasciapulsologie, psychologie]). Il est possible de choisir 1 ou 2 semaines consécutives, sachant que 2 semaines permettent un meilleur travail des objectifs.

Selon les semaines (tous les professionnels ne sont pas présents chaque semaine), le programme peut comprendre les pratiques ou activités suivantes : kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité (selon les semaines, avec la méthode Padovan), orthophonie (selon les semaines avec la méthode Padovan), orthoptie (avec l'appareil REMOBI), piscine avec animatrice sportive, sport avec animatrice sportive, médiation animale, éducation spécialisée (via les activités manuelles et le jeux / via le cirque et la musique, selon les semaines), méthode CME/DMI Medek (avec kiné ou ergo selon les semaines), ostéopathie (ou fasciapulsologie selon les semaines).

Pour toute question, vous pouvez nous contacter au 02.21.81.09.21. ou 06.84.52.55.74. du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h, ou par mail à [contact@apasdechenille.fr](mailto:contact@apasdechenille.fr)

## ADHESION :

Nous demandons à toute personne qui souhaite bénéficier de notre accompagnement d'adhérer à l'association À pas de chenille **chaque année civile** (1 adhésion par an par foyer). L'adhésion « Bénéficiaire » 2025 se fera à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 via le lien suivant :

<https://apasdechenille.s2.yapla.com/fr/adhesion-2025-14879>

Son tarif est de 50€.

## PRE-INSCRIPTION :

Vous pouvez vous préinscrire en complétant le questionnaire accessible via notre site internet qui est en lien ci-dessous :

<https://www.apasdechenille.fr/services/#stages>

Si vous avez déjà complété un questionnaire en 2023 ou 2024, choisissez « Renouvellement », sinon choisissez « Pré-inscription initiale ».

Prévoyez entre 15 et 30 minutes pour le remplir.

En complément du questionnaire, **l'envoi d'une vidéo de votre enfant est nécessaire à la préinscription**. Elle doit durer environ 3mn et comprendre les activités suivantes : motricité libre au choix ; déplacements (retournement, rampé, 4 pattes, marche, course, saut) ; repas (comment il/elle mange et boit) ; activités avec un ballon (avec les pieds et/ou les mains : saisir, viser, lancer, slalomer...).

## DEVIS PRÉVISIONNEL :

Dans les 30 jours suivant la validation de votre questionnaire, vous recevrez un devis prévisionnel. Si vous souhaitez le valider, signez et retournez le devis par mail à [contact@apasdechenille.fr](mailto:contact@apasdechenille.fr).

## CONFIRMATION PRE-INSCRIPTION :

Vous recevrez sous 15 jours une confirmation de pré-inscription (ou information de stage complet le cas échéant) et le montant des arrhes à verser, avec en pièce jointe le RIB de l'association pour son virement.

### CONFIRMATION INSCRIPTION :

À réception de votre virement sur le compte de l'association, nous vous confirmons l'inscription de votre enfant par mail, pour que vous puissiez préparer votre séjour (transport, hébergement, ...).

### SÉJOUR :

À pas de chenille permet uniquement la mise en place des rééducations. Nous n'avons pas de logement ni de salle de sieste sur place. Nous avons une salle de change au RDC avec WC PMR, table à langer et table de massage pour le change des plus grands. Il n'y a pas de WC PMR ni salle de change à notre étage. Nous avons une salle de pause avec couverts et électroménager (frigo, micro-ondes, bouilloire, Senseo).

Pour votre hébergement et transport, nous pouvons vous conseiller si vous le souhaitez.

Nous avons un partenariat avec la gérante de 2 studios PMR à Rives-du-Couesnon pour 2 personnes chacun (St-Georges-de-Chesné), soit 15kms du pôle (2 lits 1 place) : location du dimanche soir au vendredi matin pour 200€ toute l'année. Nous faisons aussi du lien avec l'office du tourisme et quelques logements Air BNB.

### J-60 : MAIL D'INFORMATION ET DE PREPARATION DU STAGE

Ce mail comprend de nombreuses informations / demandes pour permettre une prise en charge optimale lors du stage.

- Rappel des horaires possibles (**8h-18h**) et demande des préférences horaires
- Demande, sous 15 jours, d'envoi des bilans de l'enfant (médecin, kiné, ergo, psychomot, orthophoniste, orthoptiste, neuropsych, bilan éducatif, ...).
- Demande, sous 15 jours, d'envoi des ordonnances, de moins d'un an, avec intitulés suivants et sans nombre de séances indiqué :

KINESITHERAPIE : « Rééducation neuromotrice de l'enfant avec atteinte neurologique (si diagnostic posé, merci de mentionner le nom de la pathologie) »

ERGOTHERAPIE : « Rééducation neuromotrice en ergothérapie »

PSYCHOMOTRICITE : « Rééducation neuromotrice en psychomotricité »

ORTHOPHONIE : « Education ou rééducation de la communication et du langage dans les handicaps moteur, sensoriel et/ou les déficiences intellectuelles (inclus paralysie cérébrale, troubles du spectre de l'autisme et maladies génétiques), par séance »

ORTHOPTIE : « Bilan orthoptique et rééducation neurovisuelle »

- Demande de droit à l'image enfant + droit à l'image aidant(s) (1 document à remplir et retourner par personne présente dans les locaux). Si vous refusez, merci de renvoyer le document rayé et signé (avec la date et le nom de la personne concernée) pour que nous en soyons informés.
- Demande de confirmation « Day off aidant ».

### J-30 : REUNION PLANNIFICATION ENTRE PROFESSIONNELS

Un mois avant le stage, les professionnels se réunissent pour préparer les plannings des enfants. À l'aide de toutes les informations reçues (questionnaire, bilans, vidéo, éventuel bilan pré-stage, priorisation des thérapies par les familles), les professionnels établissent le programme hebdomadaire de l'enfant. Ensuite, la responsable de l'association établira les plannings complets (plannings enfants / plannings professionnels / plannings bénévoles).

!/ \ Toute demande de contact entre les professionnels habituels de votre enfant et les professionnels des stages À pas de chenille doit être faite **par écrit par vous**, afin de respecter vos choix d'information médicale.

### J-7 : TRANSMISSION DES PLANNINGS

Les plannings sont transmis aux familles et ne sont pas modifiables.

### TARIFS 2025 :

Après une année de gel des tarifs de stages, nous avons été contraints d'augmenter le prix des stages en 2025 pour pouvoir continuer à les proposer. Voici ci-dessous nos nouveaux tarifs :

80€ l'heure de rééducation en salle ;

40€ les 30mn de rééducation en salle ;

50€ les 30mn de rééducation en piscine ;

50€ la réunion pré-stage entre professionnels ;

Options : ostéopathie ou fasciapulsologie 1h par semaine de stage (80€), séance avec psychologue 1h le mardi (80€), location de la salle sensorielle 10€ les 30mn, day-off aidant gratuit.

### CONDITIONS DE REGLEMENT :

- Comme mentionné ci-dessus (CONFIRMATION PRE-INSCRIPTION), des arrhes sont versées à la réservation. Elles sont de 30% du montant du devis prévisionnel et payables par virement. Les arrhes sont par définition **non remboursables**.

- Les professionnels conventionnés (kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes) émettront une facture correspondant aux séances pour lesquelles vous passerez la carte vitale et pourrez obtenir un remboursement de sécurité sociale (et mutuelle le cas échéant). Cette facture sera à régler en fin de stage par chèque. **Merci de prévoir votre chéquier et votre carte vitale.**

Les enfants accueillis dans des structures subventionnées par l'Etat (CAMPS, IME, IEM, ...) peuvent se voir refuser la prise en charge par la sécurité sociale, selon les organismes et départements.

- La facture du solde sera transmise au début du stage, et à régler par virement à réception.

- Nous n'avons à ce jour pas eu connaissance d'une prise en charge possible par la MDPH, mais nous vous suggérons de transmettre votre facture de stage dans votre dossier.

- Un justificatif de paiement des séances d'ostéopathie et psychologie (enfant / aidant) sera fourni en complément pour un éventuel remboursement par votre mutuelle.

- Paiement par un tiers : dans l'éventualité d'un paiement intégral par un tiers en direct sur le compte d'À pas de chenille, après versement des arrhes, vous recevrez un chèque de remboursement du trop-perçu lors du stage, ainsi qu'une attestation de trop perçu.

### **- MODIFICATIONS / ANNULATIONS :**

-> **Modifications** : toute demande de modification est possible jusqu'à 60 jours calendaires avant le début du stage gratuitement (report des arrhes sur la nouvelle date). Au-delà de ce délai, la modification implique le paiement de nouvelles arrhes.

-> **Annulation jusqu'à 3 jours calendaires avant le stage** : toute annulation pour urgence médicale avec certificat médical (de l'enfant ou son aidant prévu en stage uniquement) sera traitée comme une modification. Une annulation pour toute autre raison implique la facturation de 50% du solde du stage en complément des arrhes.

-> **Annulation moins de 3 jours calendaires avant le stage et/ou pendant le stage** : une fois ce délai atteint, **l'intégralité du stage est due**, sauf dans les circonstances suivantes : professionnel absent (maladie, blessure, intempéries) ; séance annulée par À pas de chenille pour des circonstances indépendantes de sa volonté. Dans les cas précédemment mentionnés, seules les séances effectuées seront facturées.

### INFORMATIONS PISCINE :

La température de l'eau est habituellement entre 31° et 34°. Cependant, il est possible qu'exceptionnellement la température descende à 29°. À pas de chenille ne saurait être tenue responsable de cette baisse et maintiendrait les séances. En-dessous de cette température, nous serions obligés d'annuler les séances (qui ne seraient pas facturées).

Pour accéder à la piscine, il est obligatoire de prévoir l'équipement adéquat : **à minima une couche de bain ou un maillot de bain adapté** aux compétences de l'enfant. Le bonnet et/ou autres équipements sont à votre convenance.

Nous vous demandons de préparer votre enfant dans la salle de change du RDC (ou vestiaire piscine individuel non PMR pour ceux qui en ont la capacité motrice) et d'arriver à l'heure pour le début de séance.

Le change de sortie se fera sur la table de massage qui est au pied de la piscine.

La piscine n'est pas adaptée aux PMR. Si votre enfant n'est pas marchant (ou ne peut pas monter/descendre les escaliers d'accès), vous devrez le porter pour qu'il entre et sorte de l'eau. Nous n'avons pas, à ce jour, pu investir dans un appareillage de mise à l'eau. Vous pouvez aller dans l'eau avec votre enfant pour la séance : prévoyez votre maillot !

#### **DEROULEMENT DES SEANCES :**

Les séances, qu'elles durent 30 minutes ou 1 heure, **incluent** quelques minutes de préparation et rangement (+nettoyage), **ainsi que des temps de prise de note pour faciliter la rédaction d'une note de synthèse.**

Les séances du lundi permettront les premiers contacts et prises de repères pour tout le monde : enfants, parents, professionnels.

Les parents / aidants sont les bienvenus en séance. Il vous sera demandé si vous souhaitez rester, ainsi qu'à votre enfant. Parfois, si le professionnel ressent le besoin de faire des exercices sans votre présence pour une meilleure concentration, il pourra vous demander de sortir, avec votre accord.

N'hésitez pas à poser des questions ou à nous faire part de vos remarques si nécessaire au cours de la semaine. Un questionnaire de satisfaction sera à votre disposition à la fin du stage pour permettre une constante évaluation de nos pratiques.

Les séances du vendredi (ou dernier jour lorsque le vendredi est férié) permettront de conclure la semaine et de se dire au-revoir.

#### **NOTE DE SYNTHESE DE STAGE :**

Dans les semaines qui suivent le stage, les professionnels établissent une note de synthèse qui vous sera transmise par mail (**sous 5 à 6 semaines**). Vous pourrez, si vous le souhaitez, la communiquer aux professionnels de santé qui accompagnent votre enfant au quotidien pour faire du lien. Pour des raisons de confidentialité et respect de vos choix médicaux, nous ne pouvons pas la transmettre directement.

Un bilan plus complet (facturé) peut être demandé à chaque professionnel en direct (**en amont du stage**) si besoin.

 J'AI LU ET COMPRIS QUE LE STAGE DE MON ENFANT PEUT COMMENCER A 8H ET FINIR A 18H TOUS LES JOURS DU LUNDI AU VENDREDI. Je m'engage à respecter ces horaires s'ils me sont attribués.

Signature :

 J'AI LU AVEC ATTENTION ET COMPRIS LES CONDITIONS DE REGLEMENT. Je m'engage à les respecter.

Signature :

Je soussigné(e) ..... (NOM PRENOM)

atteste avoir pris connaissance du présent règlement de stage et m'engage à le respecter.

À ..... (LIEU), le ..... (DATE)

***Paraphe de chaque page, puis signature***

Signature :